



PROCOMPTA
EXPERTS CONSEILS

ASSOCIATION DEFI

43 rue Villedieu BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010



PROCOMPTA
EXPERTS CONSEILS

PROCOMPTA Sarl
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

Aux Membres
de l'Association DEFI
43 Rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2010

=====

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2010, sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de l'Association DEFI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Besançon, le 26/05/2011



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA Sarl

représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

BILAN

D.E.F.I.

Etats de synthèse au 31/12/2010

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/10	Net au 31/12/09
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 741,32	6 741,32		
Immobilisations corporelles				
Terrains	40 000,00		40 000,00	40 000,00
Constructions	660 806,00	141 948,86	518 857,14	548 134,50
Autres immobilisations corporelles	67 722,76	42 534,96	25 187,80	27 445,78
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	253 136,12		253 136,12	253 136,12
TIAP & autres titres immobilisés	33 994,50		33 994,50	31 064,25
Autres immobilisations financières	2 131,71		2 131,71	2 891,71
ACTIF IMMOBILISE	1 064 532,41	191 225,14	873 307,27	902 672,36
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	812 750,00	29 014,84	783 735,16	808 750,11
Autres créances	74 930,65		74 930,65	185 547,41
Divers				
Disponibilités	347 275,38		347 275,38	316 020,96
Charges constatées d'avance	5 218,00		5 218,00	5 238,05
ACTIF CIRCULANT	1 240 174,03	29 014,84	1 211 159,19	1 315 556,53
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 304 706,44	220 239,98	2 084 466,46	2 218 228,89

BILAN

D.E.F.I.

Etats de synthèse au 31/12/2010

	Net au 31/12/10	Net au 31/12/09
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	58 636,38	53 636,38
Autres réserves	1 166 641,64	1 140 611,45
RESULTAT DE L'EXERCICE	26 937,87	26 030,19
FONDS PROPRES	1 252 215,89	1 220 278,02
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	248 182,20	262 836,74
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	248 182,20	262 836,74
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	1 500 398,09	1 483 114,76
Provisions pour charges	31 003,66	31 504,19
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31 003,66	31 504,19
Fonds dédiés sur subventions		16 800,00
FONDS DEDIES		16 800,00
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	207 603,75	225 597,07
<i>Découverts et concours bancaires</i>		32,18
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	207 603,75	225 629,25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 086,72	243 515,33
Dettes fiscales et sociales	228 777,81	216 584,37
Autres dettes	4 596,43	79,00
Produits constatés d'avance		1 001,99
DETTES	553 064,71	686 809,94
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	2 084 466,46	2 218 228,89

COMPTE DE RESULTAT

Etats de synthèse au 31/12/2010

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	Simple : Variation en valeur
ons de services	1 200 736,30	1 315 403,39	-114 667,09
des activités annexes		2 050,90	-2 050,90
ions d'exploitation	129 293,08	245 582,04	-116 288,96
s et Transferts de charge	542 782,89	420 303,96	122 478,93
roduits	608,75	1 323,37	-714,62
ons	4,00	22,00	-18,00
des ressources	16 800,00		16 800,00
<u>Produits d'exploitation</u>	<u>1 890 225,02</u>	<u>1 984 685,66</u>	<u>-94 460,64</u>
chats non stockés	31 020,09	34 251,02	-3 230,93
s externes	171 371,27	297 784,02	-126 412,75
et taxes	91 546,32	91 475,60	70,72
s et Traitements	1 161 675,85	1 214 343,96	-52 668,11
s sociales	281 760,45	285 997,42	-4 236,97
sements et provisions	47 404,77	49 767,84	-2 363,07
ments à réaliser		16 800,00	-16 800,00
charges	3 186,40	1 339,16	1 847,24
<u>Charges d'exploitation</u>	<u>1 787 965,15</u>	<u>1 991 759,02</u>	<u>-203 793,87</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	102 259,87	-7 073,36	109 333,23
s financiers	15 200,79	25 653,75	-10 452,96
s financières	10 466,59	9 373,74	1 092,85
<u>Résultat financier</u>	<u>4 734,20</u>	<u>16 280,01</u>	<u>-11 545,81</u>
RESULTAT COURANT	106 994,07	9 206,65	97 787,42
s exceptionnels	16 098,87	18 154,54	-2 055,67
s exceptionnelles	93 473,07		93 473,07
<u>Résultat exceptionnel</u>	<u>-77 374,20</u>	<u>18 154,54</u>	<u>-95 528,74</u>
sur les bénéfices	2 682,00	1 331,00	1 351,00
EXCEDENT OU PERTE	26 937,87	26 030,19	907,68
<u>DES CONTRIBUTIONS</u>			
<u>AIRES EN NATURE</u>			
<u>Charges</u>			
<u>Produits</u>			

*Annexe***Désignation: ASS D.E.F.I.****Exercice clos le 31/12/10**

EURO

Nom de l'entreprise	ASS D.E.F.I.
Activité exercée	Association chomeurs/embauche
Adresse	43 Rue Villedieu BP 56 25701 VALENTIGNEY CEDEX

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/10 au 31/12/10

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	2 084 466	Résultat : Bénéfice	26 938
----------------------------------	-----------	----------------------------	--------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Président de l'Association.

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables ;
 - indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des « provisions » à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat, figure dans le paragraphe 4. Cette récapitulation vaut état de fait ;
- Provision pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1^{er} janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable ;
- Les comptes 2010 ont été établis conformément aux dispositifs du Plan Comptable des Associations, tel qu'il est défini dans le règlement N° 99.01 du 16 février 1999, par le Comité de Réglementation Comptable ;
- La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS N° 19 révisée par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 16 380 Euros au 31 décembre 2010.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié,
- Age de départ : 62 ans,
- Taux de turn over moyen,
- Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2,5 %
- Taux d'actualisation brut : 4,27 %
- Table de mortalité : INSEE 2010
- Taux moyen de charges sociales :
 - . Cadres : 45 %
 - . Non cadres : 40 %
- Les droits individuels à la formation représentent au total 1 726 heures au 31 décembre 2010.
- La structure n'a pas eu recours au bénévolat et ne dispose pas de contributions volontaires en nature.
- Au 31/12/2009, des fonds dédiés étaient inscrits pour 16 800 euros concernant les mesures ASI financées conjointement par la DDASS et par le Conseil Général. Toutes les mesures ont été terminées début 2010, et l'intégralité des engagements a été repris.

Aucun engagement à réaliser ne figure en compte au 31/12/2010.

*Annexe***Désignation: ASS D.E.F.I.****Exercice clos le 31/12/10**

EURO

L'Association a intégré ses nouveaux locaux courant avril 2006. Ceux-ci résultent de la rénovation d'une ancienne construction acquise en 2005 et précédemment inscrite en immobilisation en cours.

Cette construction est amortie à partir de sa date de mise en service selon la méthode des composants, à savoir :

Type de composants	Mode	Durée
Gros œuvre	Linéaire	40 ans
Façades	Linéaire	15 ans
Charpente/couverture	Linéaire	40 ans
Menuiserie extérieure	Linéaire	20 ans
Menuiserie intérieure	Linéaire	20 ans
Plâtrerie / isolation faux plafonds	Linéaire	20 ans
Peinture	Linéaire	10 ans
Carrelage / sols collés	Linéaire	15 ans
Plomberie / sanitaire	Linéaire	20 ans
Chauffage	Linéaire	20 ans
Electricité / informatique	Linéaire	10 ans

Cette construction a été partiellement financée par des subventions d'investissement. Considérant les contraintes de financement par la structure face au renouvellement d'un tel investissement, l'option de l'amortissement de celles-ci a été choisie par le Conseil d'Administration.

Par conséquent, la part des subventions affectées à la construction est reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement du bien, pour un montant de 14 654,54 Euros en 2010.

Changements de méthode

Néant

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

Lors de l'acquisition de l'immeuble en 2005, un emprunt de 300 000 Euros a été souscrit auprès de la Banque du Crédit Mutuel de MANDEURE – VALENTIGNEY. Cette dernière se trouve investie du privilège de prêteur de deniers pour la somme de 228 700 Euros en principal et le complément de 71 300 Euros est affecté en hypothèque sur l'immeuble et ses améliorations.

Capital restant dû au 31/12/2010 : 207 143,43 Euros.

Autres éléments significatifs

Face aux difficultés de trésorerie rencontrées par l'association IDE et afin de préserver la pérennité de l'offre d'insertion assurée par l'ensemble des structures de « l'Ensemblier », l'association DEFI a consenti en 2010 un abandon de créance à IDE pour un montant de 80 805 euros au titre des prestations rendues au cours de l'exercice 2008. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un résultat comptable net avant impôt bénéficiaire et à condition que les créances nées des prestations au titre de 2006 et 2007 soient remboursées totalement.

Annexe

Désignation: ASS D.E.F.I.

Exercice clos le 31/12/10

EURO

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
-----------------------	----------------

Fonds commercial	Non applicable
------------------	----------------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	6 741			6 741
Immobilisations corporelles	761 954	6 574		768 528
Immobilisations financières	288 921	2 930	2 589	289 262
Total	1 057 617	9 504	2 589	1 064 532
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	6 741			6 741
Immobilisations corporelles	146 374	38 110		184 483
Immobilisations financières	1 829		1 829	
Total	154 944	38 110	1 829	191 225

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 247		6 247
Actif circulant & charges d'avance	892 898	862 719	30 179
TOTAL	899 146	862 719	36 426

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	551 018
Autres créances	36 374
Disponibilités	6 226

*Annexe***Désignation: ASS D.E.F.I.****Exercice clos le 31/12/10**

EURO

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Frais d'émission des emprunts à étaler	Non applicable
--	----------------

Annexe

Désignation: ASS D.E.F.I.

Exercice clos le 31/12/10

EURO

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice		
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice		

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	31 504	7 138	7 639	31 003
Provisions pour dépréciation	32 484	2 156	5 626	29 014
TOTAL	63 988	9 294	13 264	60 018

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	207 603	19 145	82 668	105 790
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	112 086	112 086		
Dettes fiscales & sociales	232 209	232 209		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 164	1 164		
Produits constatés d'avance				
	553 064	364 604	82 668	105 790

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

*Annexe***Désignation: ASS D.E.F.I.****Exercice clos le 31/12/10**

EURO

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	460
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	106 221
Dettes fiscales & sociales	105 385
Autres dettes	106

Produits constatés d'avance	Non applicable
-----------------------------	----------------

Annexe

Désignation: ASS D.E.F.I.

Exercice clos le 31/12/10

EURO

5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir :		31/12/10	31/12/09
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan			
418100	Clients - factures à établir	551 018,63	415 360,62
Clients et comptes rattachés		551 018,63	415 360,62
409800	Fournisseurs – RRR à obtenir		1 215,88
428700	Personnel – Produits à recevoir		61,20
438700	Charges sociales – Produits à recevoir	876,92	4 225,77
468700	Divers – Produits à recevoir	1 205,74	5 284,86
441700	Subv. Exploitation	34 291,59	82 668,12
Autres créances		36 374,25	93 455,83
518700	Banque – intérêts courus à recevoir	6 226,27	4 488,00
Disponibilités		6 226,27	4 488,00
Total des produits à recevoir		593 619,15	513 304,45
Charges constatées d'avance		31/12/10	31/12/09
486000	Charges constatées d'avance	5 218,00	5 238,05
Total des charges constatées d'avance		5 218,00	5 238,05
Charges à payer :		31/12/10	31/12/09
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan			
168840	Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	460,32	500,21
518600	Banque - intérêts courus à payer		32,18
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		460,32	532,39
408100	Fournisseurs - fact. non parvenues	106 221,39	212 142,10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		106 221,39	212 142,10
428200	Dettes provis. pr congés à payer	57 398,98	50 918,32
428600	Personnel - autres charges à payer	2 869,46	1 298,30
438200	Charges sociales s/congés à payer	21 571,91	19 445,74
438600	Charges sociales - charges à payer	710,97	192,56
448600	Etat - autres charges à payer	22 834,32	23 736,60
Dettes fiscales et sociales		105 385,64	95 591,52
419800	Clients - rrr à accorder	106,35	
Autres dettes		106,35	
Total des charges à payer		212 173,70	308 266,01

*Annexe***Désignation: ASS D.E.F.I.****Exercice clos le 31/12/10**

EURO

Produits constatés d'avance :		31/12/10	31/12/09
487000	Produits constatés d'avance		1 001,99
Total des produits constatés d'avance			1 001,99



PROCOMPTA
EXPERTS CONSEILS

PROCOMPTA Sarl
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

Aux Membres
de l'Association DEFI
43 Rue Villedieu BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2010**

=====

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1^{ère} convention : Conseil d'Administration du 26/05/2010 – Avance financière à l'Association IDé

- Administrateur concerné* : Monsieur COULON Gérard Président des associations DéFI et IDé
- Nature et objet* : Avance financière consentie par l'Association DEFI à l'Association IDE d'un montant de 38 500 € (Avance de 88 500€ octroyée en mars 2009, remboursée à hauteur de 50 000€ sur 2010).
- Modalités* : Aucune rémunération prévue au titre de cette avance

2^{ème} convention : Abandon de créance au profit d'IDé

- Administrateur concerné* : Monsieur COULON Gérard Président des associations DéFI et IDé
- Nature et objet* : Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune
- Modalités* : Charge de l'exercice 80 805€

Fait à Besançon, le 26 mai 2011



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA Sarl

représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY